

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Conseil d'administration du 28 Janvier 2015

Point 1

Délibération n°2015-01 portant approbation de l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration du 28 janvier 2015.

Le quorum étant atteint ;

Le Conseil d'administration ;

Vu le Code de l'environnement ;

Délibère :

Article 1 : Le conseil d'administration se prononce sur l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration du 28 janvier 2015 selon la disposition suivante :

Approbation

Approbation avec les modifications suivantes :

Rejet aux motifs suivants :

Article 2 :

Le directeur de l'agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'agence.

Le Président du Conseil d'administration

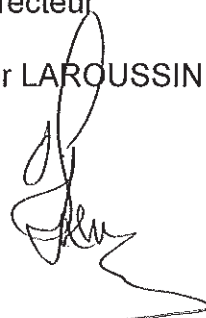
Paul GIACOBBI

Le Directeur

Olivier LAROUSSINIE

Le Commissaire du gouvernement

Christian BARTHOD



Personne à contacter :	Maëlenn Le Diagon maelenn.lediagon@aires-marines.fr
Date :	13 janvier 2015
Objet :	Conseil d'administration du 28 janvier 2015 Point n°1 Approbation de l'ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès verbal de la réunion du CA du 9 décembre 2015
3. Présentation des résultats du 2^{ème} contrat d'objectifs de l'Agence
4. Examen du projet de 3^{ème} contrat d'objectif et de performance de l'Agence
5. Questions diverses :
 - Point sur la préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité